

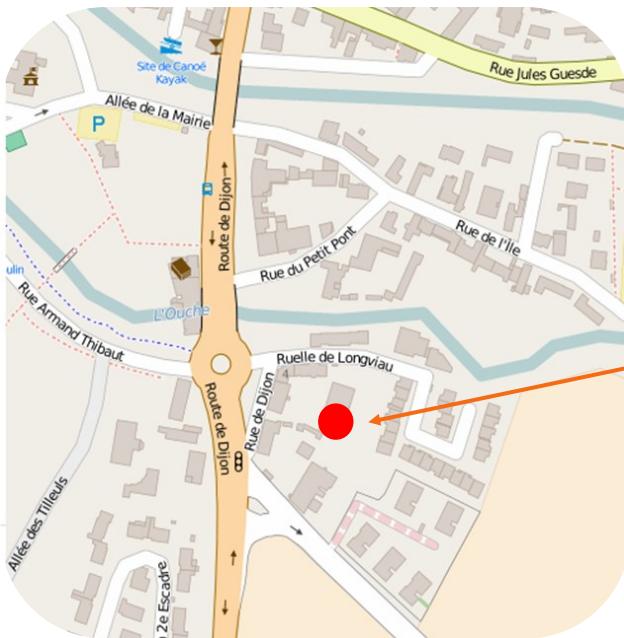
L'ÉQUIPE

L'équipe pluridisciplinaire est constituée des catégories professionnelles suivantes : psychiatres, psychologues, cadre de santé, Infirmier(ère)s, ergothérapeute, assistante sociale, assistante Médico-Administrative (AMA), agent des services hospitaliers qualifié.

LES PARTENARIATS

La ville de Longvic est adhérente au Conseil Local de Santé Mentale Franco BASAGLIA, à ce titre le CMP est en partenariat avec tous les acteurs de la vie citoyenne, au bénéfice des patients.

LE PLAN D'ACCÈS



En bus : prendre la ligne 6, 18, 21, 22 ou Express – arrêt « Longvic Mairie »

Marco Cavallo

CMP / CATTG / HDJ

2 bis route de Dijon - 21600 LONGVIC

Le Centre Médico-Psychologique, Centre d'Activités Thérapeutiques et de Temps de Groupe et Hôpital de Jour Marco Cavallo, est une structure accueillant toutes personnes adultes rencontrant des difficultés psychologiques et/ou relationnelles, ayant connu des hospitalisations en psychiatrie ou non .



Contacts :

Secrétariat : 03 80 66 73 65
Fax : 03 80 66 00 74

Horaires d'ouverture :

9h00 - 17h30
du lundi au vendredi

Fermé le week-end et les jours fériés

LES MISSIONS

Le Centre Médico-Psychologique, Centre d'Activités Thérapeutiques et de Temps de Groupe et Hôpital de Jour Marco Cavallo permet d'assurer les missions de service public relevant de la politique sectorielle en psychiatrie.

Il accueille des patients dont l'état psychique (et physique) est suffisamment stable pour intégrer des activités de groupe ou individuelles en CATTG, en Hôpital de Jour et/ou suivre les soins dispensés en CMP.

LES OBJECTIFS DES SOINS

- Prévenir les troubles psychiques,
- Prévenir, éviter les ré-hospitalisations,
- Assurer une continuité cohérente dans le suivi des prises en charge des patients,
- Aider le patient à développer ou restaurer un degré d'autonomie satisfaisant pour lui-même et son entourage,
- Favoriser l'insertion ou la réinsertion, le maintien des personnes dans leur cadre familial et social.

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Des consultations médicales et psychologiques,
- Des entretiens infirmiers d'accueil, de soutien, d'orientation, des visites à domiciles,
- Des activités thérapeutiques de médiation de groupe ou individuelles (psycho-corporel, ergothérapie, musique, jardin...),
- Des activités sportives et culturelles assurées par les services de la ville de Longvic,
- Un accueil en journée avec possibilité de prise de repas thérapeutique,
- Des entretiens avec une assistante sociale du service,
- Des liaisons avec les partenaires médico-sociaux du secteur (médecins généralistes, assistants sociaux, établissements de santé...).

LES CONDITIONS D'ACCUEIL

- Être majeur,
- Résider sur le secteur géographique dédié au CMP de Longvic.

L'ORIENTATION - LA PRESCRIPTION

- Par son médecin généraliste,
- Par les services sociaux,
- Par le Centre Hospitalier La Chartreuse (suivi post hospitalier),
- Par le SPIP (Service Pénitentiaire, Insertion et Probation),
- Par soi-même.

LE DROIT DU PATIENT

- la Loi vous offre la possibilité de désigner « une personne de confiance » qui peut être un parent, un proche ou un médecin traitant, et une personne à prévenir.
- Vous pouvez si vous le souhaitez rencontrer un professionnel de santé pour évoquer vos directives anticipées ou le guide prévention santé.
- Il vous est possible d'accéder à votre dossier médical en faisant la demande auprès du Bureau des Admissions.
- Si vous rencontrez des difficultés concernant votre prise en charge (information en cas de dommages liés aux soins, informations, plaintes, réclamations, voies de recours), vous pouvez vous adresser au Cadre de Santé, au Médecin, au Directeur ou à la Commission Des Usagers (CDU).
- Vous pouvez rencontrer des structures et des personnes, représentants des usagers et/ou des associations de bénévoles qui peuvent vous accompagner (cf tableau d'affichage).

Il vous est demandé de vous comporter de manière civique et respectueuse